

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 402

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

402

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 402 7 avril 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux
Jean-Pierre Ghelfi
Pierre Moor
Elisabeth Sadoulet

Domaine public

Une autre école pour tous

Faire réfléchir des enfants de treize ans sur la violence, omniprésente, est-ce nuisible ? Et tenter de mener à bien cette réflexion au Cycle d'orientation, est-ce si grave qu'une mère se fasse un devoir d'en avertir le chef du Département de l'instruction par le biais d'une lettre ouverte publiée dans les journaux ? Un fait divers, dira-t-on ; un fait divers qui révèle avant tout l'étroitesse d'esprit de l'*« accusatrice »*. Trop facile ! Les réactions des parents et des enseignants à cette lettre le prouvent : on met en cause là l'enseignement en profondeur.

En définitive, ce que cette mère reproche au Cycle d'orientation, d'autres le font à propos de l'éducation sexuelle par exemple, c'est d'intervenir sur un sujet tabou qu'elle croit réservé à la famille.

La démarche prend à revers le projet éducatif qui est un, intellectuel et humain, dans la famille et dans la cité : l'enseignement doit « consacrer, dit le règlement genevois de l'école secondaire, la primauté du développement des aptitudes et la formation du caractère sur l'acquisition des connaissances et (...) diriger (les élèves) vers leur autonomie ». En principe donc, parents et enseignants ne sont pas supposés s'opposer, mais collaborer au service de l'enfant (cf. article en p. 2). Et il serait facile, semble-t-il, de développer cette interénétration de la famille et de l'école (cela se fait dans certains pays anglo-saxons, en particulier) : contacts nombreux entre parents et professeurs, participation des parents au niveau des écoles primaires, voire même élaboration en commun des options pédagogiques.

La pratique est cependant tout autre. Le climat est en général, exception faite de tentatives de rapprochement qui demeurent le fait de minorités de maîtres et de parents, à l'indifférence polie. Il faut y voir sans doute, pour une bonne part, les retombées négatives du carcan réglementaire et de l'organisation administrative, qui enlève tout pouvoir réel aux enseignants.

S'attaquer à cet aspect du développement de l'école, c'est à coup sûr mettre en question un mode d'organisation, paralysant en fin de compte : un vrai dialogue pourrait naître alors, fondé sur une plus grande autonomie de l'enseignant et de l'école elle-même, apparaîtraient peut-être des lieux de débat, accessibles à tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de l'instruction publique...

Mais ne nous y trompons pas : la rigidité administrative a bien des avantages. Est réelle, certes, une communauté d'intérêts qui regroupe tous ceux qui ont la charge de l'éducation des enfants, mais un conflit latent n'est pas moins évident sur les buts et les méthodes de l'institution scolaire. La rigidité administrative fait donc office de couvercle sur une marmite d'eau qui bout.

A y regarder de plus près, ces conflits n'opposent pas avant tout parents et enseignants. C'est plutôt au sein des groupes que l'on retrouve tout le spectre des idéologies possibles et imaginables. Et l'on entend les partisans d'une neutralité dont le principal « mérite » est de tendre à l'uniformisation : gommons ces oppositions entre des tendances particulières, économiques, philosophiques, sociales dans l'intérêt général des enfants !

Ces intentions généreuses ne cachent-elles pas en réalité la volonté d'extirper toute force novatrice du processus scolaire ? A l'opposé, est-il interdit de reconnaître que les divergences sont bien réelles, que des équilibres différents sont envisageables entre toutes les composantes du développement de l'enfant, autonomie, personnalité, compétence, ajustement au monde, etc. ? De là à rétablir une certaine diversité des méthodes pédagogiques dans le cadre même de l'*Instruction publique*, de laisser un choix aux parents, aux enseignants, et très vite aux élèves, il n'y a qu'un pas. Est-il infranchissable ? Les règles du jeu sont toutes à inventer. Il y va d'une autre façon pour l'école d'être une école pour tous. On peut rêver !